



Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

BANQUE CIC OUEST CIC SAVENAY LA COLLERAYE 44260 SAVENAY déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 500 €.

Monsieur Frédéric BLOINO, représentant de la société A VOTRE DECOUPE S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 4 CHEMIN DU MOULIN DE SANG 44210 PORNIC, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

Frédéric BLOINO

Nombre d'actions : 1 500

Somme versée : 1 500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 26 mars 2025

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

JST141

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Dénomination : A VOTRE DECOUPE

Forme Juridique : SAS

Capital : 1500 euros

Siège social : 4 chemin de moulin de sang 44210 Pornic

Capital social : 1500 euros

Nombre d'actions : 1500

Valeur nominale : 1 euro

Nom, prénom et adresse des souscripteurs	Nombre actions souscrites	Valeur nominale des actions		Montant du versement
SAS MAINTENANT 942 195 520 4 chemin de moulin de sang 44210 Pornic	1500	1		1500 euros
TOTAL	1500	1		1500 euros

Le présent état qui constate la souscription d'actions de la A VOTRE DECOUPE ainsi que le versement de la somme de 1500 euros correspondant à la totalité du nominal des dites actions, est certifié exact, sincère et véritable par **Monsieur Frédéric BLOINO**

Fait à MONTPELLIER,

Le 26 MARS 2025